



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**

ASSEMBLÉES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Affaire suivie par : CHATEAU Laetitia

**N°D26-SG-129**

**OBJET : MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DU SITE DE LAGROLÈRE AU MOTO CLUB UNION'RIDE MC47**

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu les besoins d'utilisation du site de Lagrolère par le Moto club UNION'RIDE MC47 pour l'organisation du 26<sup>ème</sup> rassemblement de motos classiques les 6 et 7 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention la mise à disposition du site de Lagrolère ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,

1°) - De mettre à disposition à titre gracieux à l'association Moto club UNION'RIDE MC47 le site de Lagrolère les 6 et 7 juin 2026 ;

2°) - De formaliser toutes les modalités pratiques de mise à disposition dans la convention annexée à la présente décision ;

3°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer la convention de mise à disposition. En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 21 mai 2026



Le Président

Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 22 mai 2026  
Reçu en Sous-Préfecture le : 22 mai 2026  
Publié ou Notifié le : 22 mai 2026

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)